

## Présentation Francophonie canadienne et pouvoir

François-Olivier Dorais and Serge Miville

Number 37, Spring 2014

Francophonie canadienne et pouvoir

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033971ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033971ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa  
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

### ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this document

Dorais, F.-O. & Miville, S. (2014). Présentation : francophonie canadienne et pouvoir. *Francophonies d'Amérique*, (37), 9-16.  
<https://doi.org/10.7202/1033971ar>

Présentation  
Francophonie canadienne et pouvoir<sup>1</sup>

FRANCOPHONIES  
D'AMÉRIQUE

**François-Olivier Dorais**, Université de Montréal  
**Serge Miville**, Université York

**A**VEC CE NOUVEAU NUMÉRO, *Francophonies d'Amérique* propose à ses lecteurs un dossier thématique consacré à la question du pouvoir en francophonie canadienne. Terme polysémique et multiforme s'il en est un, le pouvoir a suscité maints débats sur sa définition au cours des dernières décennies. Il fait partie, pourrait-on dire, de ces « concepts essentiellement contestés » pour lesquels les avis sur sa signification se confrontent et les consensus se délitent (cité dans Rocher, 1986 : 35). Aux yeux du politologue Gérard Bergeron, le pouvoir, plutôt qu'un concept scientifique, désignerait surtout un « “mot de passe” qui, semblant ouvrir toutes les portes, n'en ouvre aucune » (1970 : 228). On reconnaît, en effet, sans peine le caractère imprécis et un peu « passe-partout » de la notion. Ainsi, le professeur l'emploiera pour caractériser l'autorité morale qu'il souhaite incarner devant sa classe, le juriste pour désigner l'une des fonctions régaliennes de l'État et le leader syndical pour décrire le rapport de force qu'il entend instituer face au patronat. Aux différents types d'action qu'il recouvre, le pouvoir s'exerce aussi en divers lieux et selon des contextes très variés : parlement, famille, Église, prison, médias, université, cour de justice, entreprise, etc. Ces lieux et contextes recèlent, par ailleurs, autant de médiations du pouvoir, de stratégies vitales et de champs sémantiques allant de la domination à l'autorité en passant par la servitude, la soumission, la crainte, l'influence, le contrôle, la puissance, la persuasion et la violence, physique ou sublimée. De la même manière,

---

<sup>1</sup> Les directeurs de ce dossier tiennent, tout particulièrement, à remercier l'apport et le précieux soutien de François Paré et du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa.

le pouvoir relève de champs disciplinaires tout aussi diversifiés, allant de l'anthropologie à la philosophie en passant par la sociologie, la psychologie, la linguistique et l'histoire.

Cet usage multivoque de la notion de pouvoir atteste sans doute son caractère de plus en plus diffus et fluide aujourd'hui. À l'heure où les sociétés intègrent des relations sociales largement complexifiées par l'accélération des mouvements migratoires, l'affaiblissement des systèmes politiques, le déplacement supranational des lieux de décision et la dissociation individualiste, le pouvoir se donne à voir dans une forme assurément plus décentralisée. Ce constat conduit à une relecture obligée de ses acceptions plus génériques que Guy Rocher, et d'autres, associe aux perspectives « volontaristes » classiques d'un Max Weber – le pouvoir comme « manière d'imposer sa volonté propre, à l'intérieur d'une relation sociale, même à l'encontre de résistance, indépendamment de là où repose cette chance » (Weber, cité dans Rocher, 1986 : 9) – ou d'un Bertrand Russel – le pouvoir comme « production d'effets recherchés ». Ces définitions, souvent restreintes à la sphère politique, reposent pour l'essentiel sur une conception causale du pouvoir, où ce dernier devient la cause d'une action voulue et désirée par l'acteur ou un groupe d'acteurs.

Rocher distingue deux autres ordres de définitions : les définitions dites « systémiques », privilégiant la perspective fonctionnaliste du système social sur celle des individus-acteurs, et les définitions « critiques », inspirées par le postulat marxiste et qui entendent poser le pouvoir, avant tout, comme une relation de domination et de sujétion reportée aux jeux d'intérêts en cause dans le contexte élargi des déséquilibres de rapports de force sociaux (Rocher, 1986). Depuis les années 1950, ces nouvelles acceptions ont connu une popularité croissante. D'une manière générale, leur diffusion a opéré un déplacement dans notre compréhension du phénomène. Ainsi, nous serions passés d'une conceptualisation du pouvoir constitué d'« attributs » possédés par des acteurs ou des groupes d'acteurs à une conceptualisation du pouvoir fait de « relations », entendu comme un *processus* inhérent aux échanges sociaux et actif sous un jour multiforme, plus trouble et dispersé dans la collectivité. Cette vision s'inscrit particulièrement dans l'héritage du paradigme structuraliste critique des années 1960 et 1970, dont Michel Foucault, Michel Crozier et Pierre Bourdieu se sont fait les principaux représentants.

Il ne nous appartient pas, dans ces quelques lignes, de dégager une définition du pouvoir qui actualiserait cet héritage et ferait consensus

dans la galaxie des sciences sociales. Tout au plus, s'agit-il d'admettre, en amont, la complexité de la notion et de rappeler la pertinence d'une interrogation sur ses applications dans le contexte de la francophonie canadienne. Sur ce point, le lecteur nous permettra de ne pas céder au relativisme radical, qui consisterait à mettre derrière le mot « pouvoir » que ce qu'on veut bien y voir. C'est qu'il nous semble que la notion articule, à point nommé, des enjeux qui offrent sur le Canada français d'hier et d'aujourd'hui plusieurs points de vue pertinents sur sa condition.

Au premier chef, rappelons en quoi s'impose une considération d'ordre épistémologique, qui consiste à réévaluer les usages et les applications des théories générales sur le pouvoir dans le cadre d'une réflexion sur l'objet minoritaire. Ainsi, on peut se demander dans quelle mesure les grandes formalisations théoriques du pouvoir précédemment évoquées nous permettent de mieux comprendre la francophonie canadienne. Leur autorité scientifique et intellectuelle les habilite-t-elle à comprendre les réalités spécifiques d'ici? Cet axe d'interrogation initial concerne les mécanismes de pouvoir présents à l'intérieur des discours scientifiques. Il n'est pas inutile, sur ce point, de rappeler en quoi l'emploi d'un cadre d'analyse éprouvé et reconnu pour étudier la question du pouvoir ne peut faire l'économie d'une réflexion primordiale sur notre propre pouvoir en tant que chercheur. Cela revient à dire que les produits de la pensée ne peuvent être considérés comme généraux, tout comme leur validité universelle ne peut être admise sans un regard critique minimal. Il en va non seulement de la spécificité et de l'originalité de la mémoire savante des cultures minoritaires, mais aussi de la lutte contre toutes les formes de dépendances culturelle et symbolique qui sont susceptibles de déréaliser leur singularité<sup>2</sup>.

Ainsi, on peut, par exemple, réfléchir aux potentialités et aux limites de la théorie bourdieusienne du pouvoir, dont se sont récemment inspirés certains sociologues et linguistes pour rendre compte de la dynamique des minorités francophones au Canada<sup>3</sup>. Ce cadre invite à situer l'analyse du fait minoritaire dans une dynamique relationnelle et structurelle, c'est-à-dire en tant qu'il s'institue d'abord dans des rapports pratiques et symboliques

---

<sup>2</sup> À ce propos, on consultera avec profit Mourad Ali-Khodja (2013).

<sup>3</sup> On prendra pour exemple la publication de Nathalie Bélanger, Nicolas Garant, Phyllis Dalley et Tina Desabrais (dir.) (2010). Voir aussi, à ce propos, Monica Heller (2011) et Diane Gérin-Lajoie (2002).

qui relie le groupe à l'espace social et aux autres groupes constitués. Sous cet angle, les interactions linguistiques entre francophones et anglophones représentent un axe de recherche fécond pour dévoiler et localiser le réseau complexe et ramifié des rapports de force historiques et symboliques. Le cadre théorique bourdieusien permet aussi de recentrer la problématique sur la dimension subjective du fait minoritaire, c'est-à-dire l'enjeu de sa (re)production sociale et politique. Considérée sous cet angle, l'analyse porte sur la logique sociale qui préside à la « mise en situation minoritaire » et à la réponse, active ou non, des porte-parole ou des représentants du groupe minorisé (Voutat et Knuesel, 1997). Ici, le pouvoir *sur le groupe* minoritaire est en fait le pouvoir *de faire le groupe* minoritaire qui lui impose, par un travail symbolique venu de l'extérieur, des principes de vision unique de son identité et une certaine représentation de son unité. C'est ainsi que le concept de *violence symbolique*, en tant que violence qui agit en deçà de la conscience et qui échappe à la volonté des agents, permet d'apporter un éclairage sur le champ de pouvoir dans lequel évolue la francophonie canadienne (Bourdieu, 2001).

Peut-on parler de voies inconscientes de la domination dans le cas des francophonies minoritaires? Si oui, comment cette domination est-elle incorporée dans les structures cognitives? Quelles dispositions forge-t-elle? Quel ordre social naturalise-t-elle? Quels sont les possibles tant sociaux que politiques qu'elle exclut? Quelle place doit-on accorder à la construction symbolique de l'État canadien dans cette problématique? Voire encore, aux savoirs scientifiques en milieu minoritaire, eux aussi générateurs d'effets symboliques? Et inversement, quelles seraient les conditions pour que les minorités francophones puissent collectivement se réapproprier un pouvoir sur les principes de construction et d'évaluation de leur propre identité? C'est dire combien la recherche d'inspiration bourdieusienne sur le pouvoir peut être génératrice de questionnements féconds dans l'étude de la francophonie canadienne.

En écho aux remarques précédentes, on ne peut éviter toutefois de s'interroger sur le rendement herméneutique de cet apport théorique, d'autant plus qu'il sous-tend certaines difficultés épistémiques évidentes. Ainsi en est-il de la notion de *champ* qui, chez Bourdieu, prend la forme d'un espace social structuré et conflictuel relativement autonome, dans lequel les acteurs se disputent le capital légitime (que ce soit l'argent, le prestige, la reconnaissance effective, etc.) avec, pour résultat, la production

de dominés et de dominants et, donc, de rapports de force qui préexistent à l'entrée des acteurs dans le champ. Cette notion est-elle transposable? Existe-t-il, en francophonie canadienne, quelque chose comme des champs sociaux différenciés qui obéissent à des logiques différentes? Rien n'est moins sûr, si tant est que l'on puisse admettre que la différenciation de l'espace social dans les francophonies minoritaires ne va pas de soi. À l'analyse, ce dernier représente plutôt un espace de pénétrance et de recoupement constamment tiraillé entre une sollicitation à l'autonomie, d'un côté, et la dépendance face à certaines forces qui lui sont exogènes, de l'autre. Quant au lieu de son « champ politique », principale sphère de pouvoir analysée par Bourdieu, il demeure pour le moins fuyant, dépourvu de réelles structures décisionnelles et électives et confiné à l'enceinte d'un réseau associatif, lui-même en situation de dépendance financière face aux structures étatiques de la société en général.

À cette limite s'en ajoute une seconde, que nous empruntons aux sociologues Joseph Yvon Thériault et E.-Martin Meunier. Elle concerne l'aspect « mimétique » de l'appropriation du cadre sociologique bourdieusien, dont le risque réside justement dans son incapacité à envisager la différence culturelle endogène du Canada français et la particularité de son expérience historique autrement que comme le fait d'un développement stratégique par une élite nationaliste cherchant à préserver ses intérêts. Il y aurait dans cette « axiomatique de l'intérêt » une tendance à réduire la complexité de la vie sociale et la question des intentionnalités historiques à une logique strictement utilitaire (Thériault et Meunier, 2008). On retiendra de cette critique le souci d'une théorisation qui prendrait en considération la réalité effective des groupements francophones hors Québec. Cette réalité tient aux représentations et aux pratiques qui s'articulent dans un rapport politique à la communauté et qui conduisent le groupe à légitimer son existence par-delà les stricts intérêts des individus qui le composent. Poser la question du pouvoir sous cet angle revient donc à poser la question qui structure la logique de déploiement historique des francophonies minoritaires, à savoir celle de leur mise en forme comme entité sociale autonome et distincte. Autrement dit, la question du pouvoir interroge la francophonie dans ses potentialités politiques, plus particulièrement dans sa *capacité* (et le seuil de cette capacité) à faire du Canada français le lieu organisateur de la société où vivent les francophones et le lieu planificateur de leur propre devenir.

Cette optique reprend le fil d'une interrogation qui a maintes fois surgi dans la conscience de nos devanciers. L'historien Léon Thériault, la posait déjà clairement au début des années 1980 dans *La question du pouvoir en Acadie* (1982), ouvrage dans lequel il proposait notamment la création d'une province acadienne taillée à même le Nouveau-Brunswick ou, à défaut de cela, le raccordement au Québec du Nouveau-Brunswick français. Ici, la question du pouvoir n'est pas tant celle d'une vision participative aux institutions parlementaires de la société, qui consisterait à appréhender le pouvoir comme une intégration à l'espace politique commun à la majorité anglophone. Elle désigne plutôt celle de l'autonomie et de l'agir politique, de même qu'elle exige la durée et la permanence, garantes d'une inscription stable dans le temps<sup>4</sup>.

Pour peu que la littérature scientifique contemporaine nous pousse à engager la discussion en ces termes, elle ne saurait pourtant s'y soustraire. La chose doit être notée : la francophonie semble de moins en moins disposée à réfléchir à la thématique du pouvoir sous cet angle, constat qui doit être corrélé avec sa propre démission devant la question du politique par laquelle elle doit réfléchir aux divers leviers dont elle dispose pour organiser en son sein une capacité à se représenter comme une société à part entière. Est-il nécessaire de rappeler combien l'urgence d'un tel questionnement s'impose, non seulement du point de vue de la réflexion théorique qu'il autorise sur les principes générateurs de la francophonie canadienne, mais aussi en regard des réaménagements concrets qui transforment aujourd'hui son rapport aux États provinciaux et fédéral. Ceux-ci concernent tant la diminution du poids politique des francophones aux divers paliers gouvernementaux que le contexte global d'austérité budgétaire et de privatisation croissante des services publics.



Fruit d'un colloque qui a eu lieu en novembre 2013 avec la collaboration du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa, ce dossier de publications espère ainsi relancer une réflexion sur la question du pouvoir dans le contexte propre à la francophonie canadienne. Il met à contribution plusieurs chercheurs aux horizons disciplinaires variés.

---

<sup>4</sup> À ce propos, voir Joseph Yvon Thériault (1994).

Rémi Léger pose, d'abord, les balises d'une nouvelle conceptualisation de la question du pouvoir en milieu francophone minoritaire à travers la notion d'habilitation. Cette dernière désigne l'acquisition ou le renforcement d'un « pouvoir d'agir », venant ainsi pallier une dimension négligée de la philosophie de la reconnaissance au cœur des thématiques du multiculturalisme et du droit des minorités. En seconde analyse, le concept d'« habilitation » est mis à l'épreuve de la réalité de la francophonie canadienne, plus exactement au prisme des revendications du réseau associatif, de la *Loi sur les langues officielles* et de la question scolaire.

Christophe Traisnel et Darius Bossé abordent dans leur texte l'une des principales formes de médiation du pouvoir en société, à savoir celle du droit. Les deux auteurs explorent, plus particulièrement, la question des rapports entre reconnaissance politique et juridique des minorités francophones à travers le cas de l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* portant sur le statut du français et de l'anglais au Nouveau-Brunswick.

Suivent deux courts textes de Stéphanie Chouinard et de Serge Dupuis qui discutent des liens entre les élites, le pouvoir et la francophonie canadienne aujourd'hui. Chacun à leur manière, ces auteurs examinent l'évolution du rôle et de la fonction sociale de l'« élite » dans le contexte de la francophonie canadienne et débattent de sa signification et de sa pertinence heuristique pour comprendre l'espace minoritaire d'hier et d'aujourd'hui.

Sophie-Hélène Legris-Dumontier s'intéresse, pour sa part, à l'histoire de la Commission de la capitale nationale (CCN) et montre comment cette dernière en est venue à s'imposer comme un vecteur promotionnel d'une nouvelle identité canadienne au sein de la région de la capitale nationale. Il est question notamment des interventions de cet organisme dans le domaine linguistique, de son influence dans l'aménagement du paysage urbain et des motivations politiques derrière ses initiatives.

Dans un tout autre registre, Valérie Mandia nous livre une étude qui porte sur le pouvoir de la langue dans le cinéma du jeune cinéaste québécois Xavier Dolan. Par un examen minutieux de la mise en forme et des usages du français dans trois de ses longs métrages, Mandia restitue l'univers hybride qui caractérise le cinéma dolanien, où les variations linguistiques, le recours à l'anglais et l'alternance des codes et des médiums portent un éclairage probant tant sur sa réception mitigée au Québec que sur son succès à l'échelle internationale.



Joël Lagrandeur revient, pour sa part, sur les tenants et aboutissants de la controverse entourant la traduction anglaise de la troisième édition de l'*Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau, par Andrew Bell. Lagrandeur montre en quoi, aux fins de légitimation politique, cette traduction cumule une série de glissements de sens par rapport au texte original. Cet article jette un regard sur les liens complexes et multiformes qui existent entre pouvoir et pratiques de traduction au Canada français.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALI-KHODJA, Mourad (2013). « Réflexions sur les figures de l'intellectuel et du savant en milieu francophone minoritaire », *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, n° 3, p. 41-55.
- BÉLANGER, Nathalie, Nicolas GARANT, Phyllis DALLEY et Tina DESABRAIS (dir.) (2010). *Produire et reproduire la francophonie en la nommant*, Sudbury, Éditions Prise de parole.
- BERGERON, Gérard (1970). « Pouvoir, contrôle et régulation », *Sociologie et sociétés*, vol. 2, n° 2 (novembre), p. 227-248.
- BOURDIEU, Pierre (2001). *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, coll. « Points ».
- GÉRIN-LAJOIE, Diane (2002). « Le rôle du personnel enseignant dans le processus de reproduction linguistique et culturelle en milieu scolaire francophone en Ontario », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 28, n° 1, p. 125-146.
- HELLER, Monica (2011). « La francophonie et ses contradictions : multiples positions, multiples intérêts », *Sociolinguistic Studies*, vol. 5, n° 3, p. 399-421.
- ROCHER, Guy (1986). « Droit, pouvoir et domination », *Sociologie et sociétés*, vol. 18, n° 1 (avril), p. 33-46.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (1994). « L'Acadie politique et la politique en Acadie : essai de synthèse sur la question nationale », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 27, n° 2, p. 9-30.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon, et E.-Martin MEUNIER (2008). « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français? », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Éditions Fides, p. 205-240.
- THÉRIAULT, Léon (1982). *La question du pouvoir en Acadie*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- VOUTAT, Bernard, et René KNUESSEL (1997). « La question des minorités : une perspective de sociologie politique », *Politix : revue des sciences sociales du politique*, vol. 10, n° 38, p. 136-149.